



L'Université Mohammed V-Agdal  
Faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales  
En partenariat avec  
La Fondation Konrad Adenauer (KAS) à Rabat

Organisent les **24 et 25 juin 2014** un Colloque international sur :  
***La Citoyenneté : corrélation entre les droits et les devoirs***

Lieu : Faculté des Sciences juridiques économiques et sociales  
Avenue des Nations Unies, BP 721, Agdal, Rabat

---

## Argumentaire

La citoyenneté est l'état ou la qualité de citoyen. Elle permet à un individu d'être reconnu non seulement comme membre à part entière d'une société ou d'un Etat mais aussi de participer à la vie politique. La citoyenneté effective implique donc une participation à la prise de décision, à travers notamment des instances de représentation.

La citoyenneté revêt aussi un aspect juridique. En effet, elle est le statut juridique qui permet à un individu d'accéder à la citoyenneté, en d'autres termes de devenir citoyen. Dans cette optique, la citoyenneté donne accès à l'ensemble des droits politiques, tout en créant des devoirs, permettant de participer à la vie civique d'une société ou d'une communauté politique, par opposition au fait d'être simple résident. En général la citoyenneté est liée au droit de vote.

Dans une société démocratique, la citoyenneté est également l'une des composantes du lien social, notamment par l'égalité des droits qui lui est associée. L'égalité se situe au cœur de la notion de citoyenneté. Quand bien même des individus ne disposeraient pas de la nationalité de l'Etat dans lequel ils se trouvent, il leur est possible de jouir d'un certain nombre de droits, dont celui de participer aux élections au moins en tant qu'électeurs. Beaucoup d'Etats se sont inscrits dans cette dynamique.

Au Maroc, la citoyenneté est reconnue depuis l'adoption de la première loi sur les libertés publiques. Les constitutions successives ont consacré ce droit (droit à la participation politique). La première expérience parlementaire/législative en constituait l'une des illustrations. Avec la Constitution de juillet 2011, on assiste à un renforcement de la citoyenneté comme vecteur essentiel de l'Etat de droit. On lit notamment dans le texte constitutionnel que le Royaume du Maroc « *développe une société solidaire où tous jouissent de la sécurité, de la liberté, de l'égalité des chances, du respect de leur dignité et de la justice sociale, dans le cadre du principe de corrélation entre les droits et les devoirs de la citoyenneté* » (préambule).

C'est dans cet esprit que la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de Rabat-Agdal, en partenariat avec la Fondation Konrad Adenauer à Rabat, organise ce colloque international.

Qu'est-ce que la citoyenneté et quelle en est la signification actuelle à l'heure des allégeances multiples (double, voire triple nationalité), des communautés virtuelles transfrontalières ? Quelles en sont les différentes manifestations ou expressions ? Quelles en sont les modalités de concrétisation ou les conditions d'opérationnalisation ? Au Maroc, quels en sont les nouveaux fondements et garanties constitutionnels ? Que signifie corrélation entre les droits et les devoirs ?

Autant de questions et d'interrogations qui constitueront l'objet de débats au cours de ce colloque dont les axes, à titre indicatif, se répartiront comme suit :

- Aspects juridiques de la citoyenneté (le statut de citoyen au regard du droit et des conventions internationales) ;
- Le nouveau statut des étrangers (à l'aune de l'opération de régularisation des immigrés illégaux, des réfugiés et des demandeurs d'asile politique)
- La citoyenneté comme droit politique ;
- La participation à la vie politique/électorale ;
- La citoyenneté à l'ère d'Internet (réseaux sociaux) ;
- Les ONG comme cadre d'exercice de la citoyenneté ;
- Les partis politiques comme vecteurs essentiels de la citoyenneté ;
- La citoyenneté dans le contexte des dynamiques de transformation géopolitique dans le monde arabe ; etc.

Loin d'être limitative, cette liste revêt un simple intérêt indicatif. Le colloque s'adresse non seulement aux universitaires, mais aussi aux praticiens qu'ils soient acteurs politiques (parlementaires, militants politiques) mais aussi aux acteurs associatifs, aux militants des droits de l'homme ...

Les actes de ce colloque seront sanctionnés par une publication. Pour en assurer la réalisation, les contributeurs sont conviés à communiquer leurs interventions aux adresses suivantes :

- [m\\_z\\_abouddahab\\_doc@hotmail.com](mailto:m_z_abouddahab_doc@hotmail.com) ;
- [ellinor.zeino@kas.de](mailto:ellinor.zeino@kas.de)